décembre 2008
n° 80

bulletin municipal Triors

- Les vœux du Maire 1
- Les nouveaux arrivants 1
- Compte-rendus des Conseils d'octobre et décembre 2 à 5
- Le recensement 6
- État civil 7
- Pêle-Mêle 7
- Le coin des associations 8

Pour info :

La Mairie sera fermée le 26 janvier

Bonnes fêtes de fin d'année !

Cependant, ayons une pensée pour Alexis, pour sa famille, et pour tous ceux qui nous ont quittés…

Les vœux du Maire

Chers concitoyens,

C'est une équipe municipale renouvelée qui a pris en charge la gestion de la commune depuis les dernières élections municipales de mars 2008.

Ce début de mandat a été consacré à la prise en main de dossiers et de projets initiés lors du mandat précédent (le terrain multi usages, les activités pour les ados…) ainsi qu'à la découverte de l'environnement dans lequel s'exercent les activités du Conseil Municipal, à savoir la Communauté de Communes du Pays de Romans (CCPR), le canton, les diverses administrations et syndicats…

Les années à venir devraient voir le lancement de projets pour le développement de Triors en relation avec l'amélioration du cadre de vie.

En cette fin d'année, toute l'équipe municipale vous souhaite ses meilleurs vœux de santé et de réussite pour l'année 2009.

Dans l'attente de vous rencontrer le 9 janvier, à 18 heures, pour les vœux.

<u>Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux triorais qui se sont installés sur notre commune en 2008</u> :

M. & Mme COURONNE *Les Marais*
M. CASSESE Alexandre & BANCEL Laëtitia *la Petite Garenne*
M. ROCHER Olivier Place de l'Europe
M. GUITON Thierry & MARTIN Malory *Quartier Lombret*
M. ADAM Jean-Marc & REZKI Delphine *Quartier La Garenne*
M. & Mme TARRAVELLO Gilles *La Petite Garenne*
M. ALLIBERT Bernard et PONSOT Claudine *Les Vernes*
Mme MAQUIGNON Maryline *Quartier Lombret*
M. ROGÉ Lionel & Mlle *Les Carnets*
M. JUAREZ Serge & Mlle BRÉHAULT Cécile *Quartier La Garenne*

Recensement communal : C'est parti !

LA CAMPAGNE SE DÉROULERA DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER

Y répondre est un devoir civique, mais aussi une obligation légale.

Pourquoi un recensement ?

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, déplacements quotidiens, conditions de logement...

Les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Un recensement, à quelle fréquence ?

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans, par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné.

En pratique, comment se déroule le recensement ?

Un agent recenseur, employé par votre commune pour cette mission, va venir à votre domicile pour vous déposer un bulletin individuel. Vous pouvez le remplir et le remettre directement à l'agent ou le conserver. Dans ce cas, l'agent repassera à votre domicile pour le récupérer.

La campagne 2009 sera menée par Mme Marie-Françoise LEYDI.

Notre agent sera dûment identifié par sa carte tricolore, et parcourra la commune avec son questionnaire jusqu'au 14 février. Il est demandé de lui faire bon accueil.

Les réponses au recensement sont-elles obligatoires ?

Oui. La loi du 7 juin 1951 rend obligatoire la réponse aux questionnaires.
En contrepartie de ce caractère obligatoire, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) assure la confidentialité des informations. Il est le seul destinataire de toutes les informations recueillies et ne peut les communiquer à quiconque pendant un délai de 100 ans.

L'INSEE réalise la collecte des informations avec les communes. Peuvent-elles utiliser ces informations ?

Non. Les communes n'ont pas le droit de conserver et d'utiliser pour leur propre compte les informations du recensement. Elles n'ont pas non plus la possibilité de distribuer à cette occasion des formulaires destinés à créer ou mettre à jour des fichiers municipaux.
Sur ce point, la CNIL (Commission Nationale Informatique et liberté) est très vigilante et peut procéder à des contrôles pendant le déroulement du recensement.

Compte-rendus des Conseils Municipaux

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2008

Absents : néant

1 - Délibérations :

- Modification des statuts de la CCPR, en ce qui concerne le secteur "Politique du logement et du cadre de vie" : article 5/alinéa 4 : ajout dans les statuts de l'intérêt communautaire et garantie des annuités d'emprunts souscrits par HPR (Habitat du Pays de Romans).
Délibération adoptée à l'unanimité.

- Création d'un poste d'agent recenseur. L'INSEE fait quelques recommandations quant au choix du recenseur. Ce poste reste à pourvoir, annonce parue dans la presse. Le choix de la candidature sera pris au prochain conseil.

2 - Point sur les travaux des commissions :

- Voirie :

. A l'avenir, les subventions du Conseil Général seront définies sur la base de devis établis en début d'exercice. A noter qu'en terme de voirie, les subventions risquent d'être moindres. En effet, compte tenu des intempéries récentes, le Conseil Général a prévu d'aider en priorité les communes sinistrées. Son budget voirie risque donc d'être redéployé.

. Le sentier en aval des Vernes destiné à recevoir les eaux de pluies a vu sa digue droite céder. Un enrochement et une remise en forme du talus est commandé à l'entreprise CHEVAL.

. Convention de passage signée par le Maire pour l'installation d'un nouveau poste de transformation (poste d'électricité) et d'une ligne enterrée sur le terrain communal destinée à alimenter de futurs logements au Nord de la zone NAa (logements SDH et lotissements).

. Eaux pluviales : l'émissaire des Goiffards est en partie ensablé. Le Maire rappelle que cet émissaire est situé sur des terrains privés, que la commune est déjà intervenue dans le passé pour le remettre en état et s'était engagée, exceptionnellement, alors à assurer un entretien léger limité au fauchage de l'herbe dans ce dernier pour faciliter l'écoulement des eaux. Le Maire rappelle qu'aucun investissement public ne peut être réalisé dans des propriétés privées.

- Ordures ménagères :
Le futur local à poubelles, situé derrière le terrain multi usages, sera habillé de pierres (à l'identique de celui situé à l'entrée du village Sud). Pour les prochains projets de ce type, il conviendra d'y associer le service ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de Romans pour traiter en commun l'aspect technique.

- Bâtiment communal situé à Chateauvieux dans le village :
Pour appréhender le coût des travaux nécessaires à la réfection de la toiture, plusieurs consultations ont eu lieu auprès de charpentiers.

- Sécurité routière dans le village :
Suite à des questionnements concernant la sécurité routière dans le centre du village, une analyse des vitesses et du trafic a été effectuée. 500 véhicules/jour traversent le centre du village. Des excès de vitesse ont été relevés. Des automobilistes sont notamment passés à plus de 100 km/heure devant la Mairie. Rappelons qu'il s'agit d'une zone limitée à 50 km/h. Cette analyse des vitesses et fréquentations va être transmise au spécialiste de la sécurité routière (de la DDE) venu sur Triors le 29 septembre à l'heure de la sortie de l'école. Il devrait faire de nouvelles suggestions pour la sécurité.

- Urbanisme :
Un projet de lotissement, à l'Ouest du terrain multi usages, est à l'étude. Un permis de lotir a été déposé par un aménageur. La commission va le rencontrer pour lui faire part de quelques remarques concernant le futur règlement du lotissement.
A noter que le pôle urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Romans souhaite être informé des projets afin d'émettre des recommandations.

- Centre de loisirs (CLSH communal) :
. Une réunion organisée par la CAF a confirmé la mise en place des tarifs modulés pour la rentrée 2009. Sur la base des Quotients Familiaux, une tarification progressive sera proposée
. La garderie de Triors bénéficie à nouveau de l'agrément Jeunesse et Sports à partir de septembre 2008.

- Animation de proximité ("Anim de prox", CCPR)
En raison principalement de la baisse de financement de la CAF, mais également de changements trop fréquents d'animateurs et du manque de locaux, la pérennité de ce dispositif intercommunal à destination des adolescents est remise en cause. Son maintien passerait par une augmentation brutale des participations. Triors s'y oppose, la commune ne dépassera pas son budget actuel pour cette animation. Début décembre, on aura la réponse à la demande de subvention européenne et les conseils municipaux des communes concernées pourront se positionner quant à cette animation. Le Maire souligne que l'objectif du dispositif n'est pas atteint actuellement.

- "Repas pour les anciens" :
Il est organisé le 29 novembre. Le restaurateur "Sanchez" a été retenu par le CCAS. Le prix du repas est de 24 euros.

- SIVOS :
Le projet d'agrandissement de l'école maternelle intercommunale basée à Châtillon-Saint-Jean : le Conseil Général a validé le principe d'une subvention. L'Etat (via la DGE) doit donner une réponse d'ici la fin de l'année. Le dossier à déposer en Préfecture concerne la réalisation de deux classes supplémentaires.

- Romans/Bourg-de-Péage Expansion (Syndicat entre les deux Communautés de Communes) :
Une rencontre sur le thème de l'emploi dans notre territoire s'est tenue à Alixan. Une présentation des services publics de l'emploi (ANPE, Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation) a été faite aux élus des deux Communautés de Communes. Les acteurs locaux affichent leur volonté d'influer encore davantage sur ce thème de l'emploi, dans un contexte économique difficile.
1 500 commerces ont été recensés sur le périmètre RBE.

- SIPIRR :
On enregistre une augmentation des tarifs. Cette année, le volume d'eau facturé est en baisse. Il y a certains problèmes techniques de réseaux (moins de pression sur les coteaux).

- Gestion de l'eau :
Une campagne d'analyse des nappes d'eau alimentant le Pays de Romans a été effectuée. L'eau se révèle être d'assez bonne qualité. Il s'agit de veiller à ne pas mélanger les nappes (la nappe profonde avec la nappe superficielle).
La mise en place de cultures moins gourmandes en eau doit être privilégiée.

- Comité de délinquance au niveau départemental :
Il s'agit d'une Instance de concertation et d'écoute, qui se tient deux fois par an. Il ressort de la réunion que Triors est moins touché par ce phénomène que d'autres communes comparables.

- Tri sélectif CCPR :
. Le nettoyage des bennes de tri est programmé. Son coût est de 30 euros par benne.
. La CCPR organisera une formation auprès des élus sur ce thème du tri sélectif.

- Nouveaux locaux du Syndicat des Eaux de l'Herbasse :
Le permis de construire a été déposé en Mairie de Triors. Les nouveaux locaux du Syndicat devraient sortir de terre d'ici un an sur la future zone artisanale de la commune, en limite de Chatillon-Saint-Jean.

- CCPR :
En Conseil Communautaire, une présentation du PLH (Programme Local de l'Habitat) a été effectuée. Il s'agit, pour les 6 années à venir, de programmer harmonieusement le développement des communes des 3 communautés de Communes limitrophes (Pays de Romans, Pays de l'Herbasse, Canton de Bourg-de-Péage), en ce qui concerne l'habitat : rationaliser l'utilisation du foncier compte tenu de sa rareté et de son prix, répartir la réalisation de logements sociaux, promouvoir l'identité architecturale de la région…

3 – Questions diverses :

Les nouveaux habitants de la commune seront conviés à une réception, à la salle des associations, en décembre.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le vendredi 5 décembre, à 20 H 00.

Vœux du Maire : Vendredi 9 janvier à 18 H 00.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2008

Absent Excusé : Guy LEYDIER

1 - Délibérations :

- Création d'un poste d'agent recenseur : 4 candidatures : le conseil municipal, après vote, a retenu Mme LEYDI.

- Poursuite du contrat Temps Libre Anim 2 Prox : délibération pour reconduire le financement de la CAF et la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Romans pour 2008. Adoptée à l'unanimité.

2 - Point sur les travaux des commissions communales :

- Voirie :
La réfection du sentier au quartier des Vernes a été faite par l'entreprise Cheval (éboulement du talus)
Le Maire annonce la mise en route prochainement du groupe de travail composé de la commission voirie et la participation de M. Langenoir (ancien 1er adjoint). Ce groupe doit statuer quartier par quartier sur les problèmes d'évacuation des eaux pluviales lors de gros orages. Voir également l'impact sur l'urbanisme. Les visites sur le terrain commenceront en janvier et par la suite l'équipe devra proposer des solutions tenant compte des règlementations en vigueur sur l'eau.

- Cimetière :
Le recensement des tombes en situation apparente d'abandon a été lancé. A ce jour, les familles concernées par ce recensement nous ont fait savoir qu'elles souhaitaient poursuivre l'entretien de leurs tombes.

- Investissements :
Porte d'entrée de la Mairie : les établissements Chambost ont été retenus. La couleur du modèle (aluminium/bois) sera bleu lavande. La commande peut être passée.

- Terrain multi usages :
Validation du schéma d'implantation fait par la commission pour les buttes de terre pour l'espace Bi-cross.
Espace vert : une aide technique gracieuse sera sollicitée auprès d'un professionnel des espaces verts.
Irrigation: obligation de se raccorder au réseau existant. Le SIPIR n'installe plus de bouche.
Equipement sportif : devis en cours chez Twinner (un Panneau de basket de rue, 2 panneaux de basket mobiles pour les écoles et divers jeux pour les tous petits).

- CCAS :
Le repas organisé par le CCAS a réuni 52 personnes. Comme à l'habitude, les personnes malades qui n'ont pas pu se rendre à l'invitation ne seront pas oubliées.

- Conseil d'école primaire de Triors:
Pour le service minimum à l'école, le Maire rappelle qu'en cas de grève des instituteurs, l'agent communal de l'école assurera la garde des enfants.
Divers sujets ont été évoqués : les travaux du terrain multi-usage, la sécurité devant l'école, la prévision des effectifs 2009-2010 (entre 40 et 46), la réforme de l'éducation, le projet d'un séjour de 3 jours pour les enfants et l'augmentation de la dotation par enfant.

- SIVOS : école inter-communale pour la maternelle :
Le projet d'extension à CHATILLON est lancé. Une demande de DGE sera transmise à la Préfecture soutenue par les Maires des trois communes.
Des frais importants d'entretien ont été nécessaires pour le fonctionnement du chauffage des classes.

- Urbanisme :
. Zone d'activité des Malhens : détachement de la parcelle destinée au SIEH par le cabinet "BEAUR".
. Une demande de M. Coustaury pour la réalisation d'une véranda.
. Projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Mme Bompard, responsable de l'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Romans, rencontrera le 3 février 2009 les élus de Triors dans la perspective d'une révision du PLU de la commune.

- **Sécurité routière au centre du village :**
Le Maire donne lecture du rapport émis par les services de l'Équipement du département.
Une rencontre est en cours de programmation avec les représentants des parents d'élèves et la DDE.

- Raccordement postal :
La commission des chemins est désignée pour mener à bien ce projet signé avec la Poste. Dans un 1er temps, il faut qu'elle évalue le coût de la signalétique. Ensuite, en collaboration avec la Poste, elle devra inventorier les voies communales pour définir le raccordement.

- Finances :
Le produit des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) s'élève à 101 500 € pour 2008.
Entretien du camion benne : à partir de 2009, les travaux d'entretien envisagés sur ce véhicule seront soumis à devis compte tenu du vieillissement du véhicule.

3 – Point sur les commissions de la CCPR

- Anim 2 Prox (CCPR)
Rencontre des représentants des 6 communes le 1er décembre à Mours.
L'animation ADOS organisée autour des 6 communes attend une réponse de la Préfecture pour le 23 janvier 2009. On saura si on peut prétendre à un financement du FEDER (Europe).
L'année 2008 restera une période de transition. Les communes s'interrogent sur le fonctionnement 2009, sans dépasser le coût de 2,15 € par habitant.

- **Urbanisme CCPR - Formation CAUE**
Des réunions sont prévues au 1er trimestre 2009 pour élus et employés communaux. Un calendrier va circuler prochainement pour s'inscrire.

- Cité de la musique CCPR :
Le projet de construire une cité de la musique à Romans dans le parc F. Mitterrand a été présenté au Conseil.
La commission d'ouverture des plis de la CCPR a étudié 4 propositions suite au concours d'architectes. L'offre la plus moderne a été retenue. Un avant-projet sommaire est à faire.

- Projet de Territoire CCPR :
Lors du prochain Conseil Communautaire du 18 décembre, le cabinet SETEC présentera le bilan des entretiens réalisés auprès des élus, des acteurs sociaux et économiques.

4 – Questions diverses :

Accueil des nouveaux triorais : comme le veut la tradition, un apéritif de bienvenue est programmé le vendredi 12 décembre à 18 H 00 avec la présence des Présidents des associations de la commune.

Les vœux 2009 du Conseil seront présentés le 9 janvier à 18 H 00 à la salle des associations.

Prochain Conseil Municipal : lundi 12 janvier à 20 H 00.

État civil 2008

Naissances :
Emma BURAIS, le 28/03/08
Eva CHEMIN, le 12/05/08
Clément PAQUIEN, le 04/08/08
Anthony REY-ROBERT, le 02/10/08

Mariages :
Emmanuel POUGET & Chantal BONFILS, le 09/04/08
Jean-Claude BERRUYER & Claudie FORTIER, le 24/05/08
Jordan BOSSAN & Caroline ROUSSELET, le 14/06/08
Eric GRIVOLAT & Bernadette BRUYAT, le 19/07/08
Cédric REYNAUD & Véronique BOYER, le 14/09/08

Décès :
Xavier BLACHON, le 30/01/08
Blanche RODILLON, le 05/02/08
Lionel MAQUIGNON, le 03/12/08
Alexis SCHWEITZER, le 03/12/08

Pêle-mêle

Repas communal offert aux anciens de Triors (activité CCAS)

Dans une ambiance amicale et fraternelle, le repas organisé par le CCAS a réuni 52 personnes.

Comme à l'habitude, les personnes malades qui n'ont pas pu se rendre à l'invitation n'ont pas été oubliées.

Madame Dominique LEVY-BREILLET vous informe de l'ouverture de son cabinet de psychomotricité, rue Charignon à Génissieux : 04.75.05.18.64

Benne pour les encombrants

le 14 mars prochain, sur le parking de la salle des fêtes de Triors, une benne sera mise à disposition par la CCPR.

Mise en place à 8 heures.
Enlèvement à 14 heures

Le coin des associations

Comité des fêtes

Fête de la Saint Vincent

Dimanche 25, lundi 26 et mardi 27 janvier

:

- Présidents : Marie-Thérèse et Roland THIVOLLE
- Vice présidents : Claudie et Jean-Claude BERRUYER
- Assesseurs : Christine et Gérard ROGÉ
- Bacchus : Brigitte et Jean-Pierre BRÈT-BOSSAN

Venez nombreux déguster les bugnes et boire le vin blanc chez les présidents, au quartier Planchatel

Le programme détaillé de la fête de la Saint Vincent sera distribué.

Pour les repas, faites-vous inscrire avant le 23 janvier auprès de Mme RENOIR, au 04.75.45.32.83

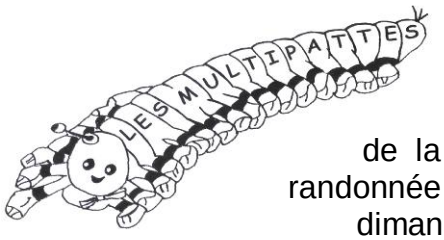

Pour la fête de la Saint Vincent, randonnée pédestre le dimanche 25

Départ du village à 8h30, sortie sur les communes voisines

Accompagnatrice et renseignements :
Jacqueline CHEVALIER Tél : 04.75.45.39.97

La Paroisse Saint Jacques

- **Messe** de la nativité à 17 heures à Montmiral,
A 21 heures, messe à Saint-Paul-les-Romans

Ordination :

C'est une tradition très ancienne de l'église que l'évêque puisse appeler des laïcs au service de l'église. Guy Leydier a accepté cette charge.
Aussi, sommes-nous heureux de vous inviter à son ordination le samedi 3 janvier à 15h30, à l'église de Peyrins.

Soirée théâtre
proposée par le comité des fêtes

samedi 28 février, à 20 heures 30
salle des fêtes de Triors

Le groupe « La GENISSOISE » présente en avant première sa pièce de théâtre comique ***« Remarie moi »***, de Nicole de Buron

Loto
Sou des écoles

le samedi 31 janvier 2009

Loto informatisé

Les enfants de l'école passeront chez vous vendre des cartons.
Il est également possible d'en acheter auprès des parents d'élèves à la sortie de l'école.

Bulletin N°80 Directeur de publication : G Labriet.
Impr. Mairie de Triors, tiré à 210 exemplaires
Ont collaboré à ce numéro : A Coustaury, G Derville, A Lambert.